

COMPTE RENDU
du Conseil Municipal du 22 Mars 2007

Nombre d'élus :	11	L'an deux mil sept, le 22 mars à 20h30,
En exercice :	11	le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pancrasse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,
Présents :	8	sous la présidence de Arnaud DUHAMEL, le Maire.
Votants :	8	Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2007.
Présents :		Nathalie CHATELET, Arnaud DUHAMEL, Henri EYRAUD, Bernard JAMIN-BIZET, Christiane LOCATELLI, Catherine LOUVEL de MONCEAUX, Jean-Pierre PORTAZ, , Martine NEYROUD
Excusés :		Hervé VIOLLET, Olivier EYRAUD, Hélène SOVIGNET

ORDRE DU JOUR

1. Budget Communal :
 - Ø Compte Administratif et Compte de Gestion 2006 - Affectation du résultat
 - Ø Budget 2007 – Vote des taux d'imposition - Révision des tarifs des services communaux
2. Budget Eau et Assainissement :
 - Ø Compte Administratif et Compte de Gestion 2006 - Affectation du résultat
 - Ø Budget 2007 - Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement
3. Demande d'aide dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2007
4. Demande de subventions au Territoire / Département – Entretien différé et investissements 2007 pour le budget communal et le budget eau et assainissement.
5. Convention ATESAT avec la DDE
6. Convention avec le Syndicat Intercommunal du Haut Grésivaudan pour l'Enseignement Secondaire (SIHGES) – Collège de Le Touvet
7. Convention de gestion du site de Rochas Blanc
8. Convention d'honoraires pour frais d'avocat
9. Contrat de location de la salle polyvalente aux associations
10. Circulation des véhicules à moteur sur le chemin des Granges
11. Indemnités kilométriques : agent non titulaire remplaçant.
12. Questions Diverses

Commune de SAINT PANCRASSE

1. BUDGET COMMUNAL :

Compte Administratif et Compte de Gestion 2006 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, délibère sur le Compte Administratif du Budget Communal de l'exercice 2006 qui peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2005	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice 2006	Résultat de clôture
Investissement	-41 329.37 €		-33 478.72 €	-74 808.09 €
Fonctionnement	123 111.89 €	41 329.37 €	61 745.82 €	143 528.34 €
TOTAL	81 782.52 €	41 329.37 €	28 267.10 €	68 720.25 €

Le Conseil Municipal :

- Ø Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Ø Constate les identités de valeurs avec les indications données par le Receveur Municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Ø Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Ø Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2006 du Budget Communal.

Affectation du résultat de clôture 2006 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2006 du Budget Communal présente un excédent de fonctionnement de 143 528.34 €, (dont 81 782.52 € d'excédent cumulé antérieur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 74 808.09 € en recette au compte 1068 "Affectation en réserves" de la section d'investissement. La différence (68 720.25 €) est inscrite en recette au compte 002 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section de fonctionnement.

Budget Communal Primitif 2007:

Ø *Vote des 4 taxes :*

Monsieur le Maire rappelle que la politique fiscale communale depuis quelques années consiste à éviter de trop fortes augmentations des taux des impôts locaux.

Commune de SAINT PANCRASSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter une augmentation de 1,6% des taux des 4 taxes 2007, augmentation basée sur la variation annuelle 2006 de l'indice INSEE des prix à la consommation, soit :

Taxes	Taux commune 2006	Taux commune 2007
Habitation	11.26%	11.44%
Foncier Bâti	25.98%	26.39%
Foncier Non Bâti	108.25%	109.97%
Professionnelle	12.98%	13.19%

Ø Vote des services communaux :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque année les tarifs des services communaux sont réévalués selon la variation annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'année précédente. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants qui seront applicables à partir du 1^{er} avril 2007 :

	Tarifs TTC au 01/04/2007
Location Salle polyvalente	
Habitants St Pancrasse 1 jour	211 €
Habitants St Pancrasse 2 jours	264 €
Habitants St Pancrasse soirée (semaine)*	107 €
Extérieur 1 jour	356 €
Extérieur 2 jours	457 €
Extérieur soirée (semaine)*	193 €
Association du plateau soirée (semaine)* <i>(au-delà d'une location gratuite)</i>	107 €
Caution ménage	100 €
Caution matériel	800 €
Location Gîte de groupe (par personne et par nuit) yc taxe de séjour 0.25 €	11.50 €
Concession cimetière	498 €
Concession colombarium	498 €
Location pâturage	230 €
Bibliothèque	
Amende retard restitution de livre <i>(par livre et par semaine entamée)</i>	2.10 €
Amende perte carte de bibliothèque	3.10 €
Adhésion individuelle	5.50 €
Adhésion famille	9.00 €
Photocopie	0.20 €
Fax la page	0.25 €

* Tarifs réduits (50 %) appliqués pour les réservations de la salle polyvalente en semaine (du lundi au jeudi soir de 19h à 23h30), et sous certaines conditions d'utilisation (soirée calme et remise en état impeccable des locaux).

Modalités de réservation :

Salle polyvalente	Un jour			2 jours		
	Arrhes	Solde	Total	Arrhes	Solde	Total
Habitants de Saint-Pancrasse	63 €	148 €	211 €	79 €	185 €	264 €
Extérieurs	107 €	249 €	356 €	137 €	320 €	457 €
Gîte de Groupe	Arrhes	Solde	Total	Taxe de séjour (+ de 12 ans)		
Par nuit/personne de + de 6 ans taxe de séjour comprise	3 €	8 €	11.50 €	0.25 €		

Commune de SAINT PANCRASSE

Rappel : Les modalités de réservations du gîte restent inchangées (cf Délibération 2005-05.3) : le montant global de la location du gîte de groupe, s'il est inférieur à 100 euros, sera demandé au moment de la réservation.

Ø Révision des loyers des logements communaux au 01/05/2007

Rappel : L'article 35 de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 indique que l'indice de référence des loyers se substitue à l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé sans qu'il soit nécessaire de modifier la clause de révision prévue par le bail.

Sachant que l'indice trimestriel applicable au 1^{er} mai de l'année en cours (4^{ème} trimestre de l'année précédente) n'est communiqué qu'à partir de mi-avril de l'année en cours, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le maire à réviser chaque année au 1^{er} mai, dès la parution de l'indice du 4^e trimestre de l'année précédente, le montant des loyers des logements communaux selon sa variation annuelle.

Ø Vote du Budget Primitif 2007:

Monsieur le Maire présente les documents budgétaires qui se résument ainsi :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES :		
Dépenses imprévues	5 000 €	
Charges à caractère général	99 996 €	
Charges de personnel et frais assimilés	151 006 €	
Autres charges de gestion courante	21 122 €	
Charges financières (Intérêts d'emprunts)	12 941 €	
Charges exceptionnelles	100 €	
Virement au budget E & A	0 €	
Virement à la section d'investissement	108 537 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	398 703 €	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
RECETTES :		
Excédent antérieur reporté		68 720 €
Atténuation de charges		12 000 €
Produits des services		8 975 €
Travaux en régie		10 000 €
Impôts et Taxes		100 310 €
Dotations, Subventions, participations		162 585 €
Autres produits de gestion courante		33 109 €
Produits financiers		4 €
Produits exceptionnels		3 000 €
Transfert de charges		0 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		398 703 €

Commune de SAINT PANCRASSE

TTC		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution d'investissement reporté	74 808 €	
Emprunt (Remboursement annuités en capital)	21 100 €	
FCTVA		14 000 €
TLE		5 260 €
Virement de la section de fonctionnement		108 537 €
Emprunt		43 394 €
Affectation partie du résultat de fonct. précéd		74 808 €
024 - Cession saleuse déneigeuse		2 500 €
OPERATIONS :		
Opérations non affectées	5 000 €	
Matériel informatique	4 000 €	
Mobilier	1 400 €	180 €
Autres immos corporelles	1 000 €	
Op 86 Plan Local d'Urbanisme	15 000 €	14 510 €
Op 87 - Aménagements sécurité village phase 1&2	46 556 €	40 000 €
Op 87 - Sécurité village phase 3 Reina - Travaux	85 000 €	40 000 €
Op 87 - Sécurité village phase 3 Reina - achat terrains	1 000 €	
Op 88 - Collecte des déchets ménagers	2 000 €	
Op 98 - Carte des aléas et Etude stabilité Versant		4 352 €
Op 99 - Glissière sécurité école		823 €
Op 100 - Mise en conformité Ecole et SDF		3 000 €
Op 102 - Enfouissement des réseaux	25 000 €	
Op 104 - Réfection chemin neyroud yc Mur Cialix	36 000 €	20 000 €
Op 107 - Etude Réhabilitation bâtiment Mairie	4 000 €	
Op 108 - Matériel ST (éparreuse)	5 000 €	
Op 109 - Etude logements sociaux / MPA	4 500 €	
Op 110 - Réfection voirie La Reina	40 000 €	8 000 €
Op 111 - Aménagement plateforme DDE		
Op 112 - Ecole - Réfection clôture et portail	2 000 €	
Op 113 - Mise aux normes électriques bâtiments Mairie	11 000 €	5 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	384 364 €	384 364 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le budget communal primitif 2007.

2. Budget Eau et Assainissement :

Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2006 du Budget Eau et Assainissement :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, délibère sur le Compte Administratif du Budget Eau & Assainissement de l'exercice 2006 qui peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2005	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006
Investissement	23 053.38 €		5 557.73 €	28 611.11 €
Fonctionnement	4 949.98 €		16 105.95 €	21 055.93 €
TOTAL	28 003.36 €		21 663.68 €	49 667.04 €

Commune de SAINT PANCRASSE

Le Conseil Municipal :

- Ø Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Ø Constate les identités de valeurs avec les indications données par le Receveur Municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Ø Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Ø Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2006 du Budget Eau et Assainissement.

Affectation du résultat de clôture 2006 du Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2006 du Budget Eau et Assainissement présente un excédent de fonctionnement de 21 055.93 €, (dont 4 949.98 € d'excédent antérieur reporté et 16 105.95 € d'excédent de l'exercice).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 21 055.93 € en recette au compte 002 "Excédent des exercices antérieurs reportés" de la section de fonctionnement.

Budget Primitif 2007 Eau et Assainissement :

- Ø *Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables à partir du 01/04/2007 (augmentation de 2.5 % en moyenne) :*

EAU ET ASSAINISSEMENT	Tarifs HT au 01/04/2007
Prime fixe d'Assainissement HT	31.00 €
Prime fixe d'Eau HT	77.00 €
M ³ d'Assainissement HT	0.63 €
M ³ d'Eau HT	1.21 €
Redevance Agence de l'Eau (au M ³)	0.04 €
Abonnement compteur HT	6.94 €
Redevance pour non raccordement à l'assainissement collectif (au M ³)	1.25 €
Droit de raccordement à l'assainissement collectif des maisons neuves	3 415 €
Droit de raccordement à l'assainissement collectif des maisons avec dispositif autonome	332 €
Raccordement à l'Eau	1 230 €
Réouverture de l'Eau	178 €

Commune de SAINT PANCRASSE

Pour des raisons d'équité, le coût du droit de raccordement au réseau d'assainissement collectif à La Reina pour les habitations existantes est maintenu pendant la période de deux ans (délai obligatoire de raccordement) soit du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs de l'eau et de l'assainissement 2007.

Ø *Vote du budget primitif de l'Eau et Assainissement 2007 :*

Monsieur le Maire présente les documents budgétaires qui se résument ainsi :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES		
Déficit antérieur reporté	0 €	
Dépenses imprévues	5 000 €	
Charges à caractère général	30 885 €	
Charges financières (Intérêts d'emprunts+ Ind Compens)	13 000 €	
Charges exceptionnelles	100 €	
Dotations aux amortissements	27 841 €	
Virement à la section d'investissement	23 061 €	
TOTAL	99 887 €	
RECETTES		
Excédent antérieur reporté		21 056 €
Virement du Budget Communal		0 €
Produits de gestion courante		66 621 €
Produits exceptionnels (subv d'invest.)		12 210 €
Reprises sur amortissement et provisions		0 €
Transferts de charges financières (Ind Compens)		0 €
TOTAL		99 887 €

HT

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Excédent d'investissement reporté		28 611 €
Dette (Remboursement annuités en capital)	19 500 €	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (481)	0 €	1 841 €
Amortissements des immobilisations		26 000 €
Reprise subventions d'investissement	12 210 €	
Virement de la section de fonctionnement		23 061 €
Emprunt (cpte 164)		14 353 €
Investissements hors programme (terrain...)	10 000 €	
Op. 3 matériel ST (Groupe électrogène)	1 500 €	
Op. 8 Travaux Assainissement 2eme tranche	2 000 €	
Op. 13 traitement réservoir Neyroud	1 000 €	3 744 €
Op. 15 Local technique STEP	10 000 €	
Op. 19 Etude réhabilitation Asst individuels	15 400 €	
Op. 20 Tx Amélioration réseau Eau Potable	20 000 €	
Op. 21 Etude sécurité périmètres captages	3 000 €	
Op. 22 Réfection électrique station pompage	3 000 €	
TOTAL	97 610 €	97 610 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de l'Eau et Assainissement 2007.

3. Demande d'aide dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2007 :

Monsieur le Maire expose que :

La réalisation de l'assainissement collectif en 2006 ainsi que l'enfouissement des réseaux prévu pour 2007 entraînent des dégradations importantes de la voirie communale à La Reina du bas (tranchées, traversées de route, circulation d'engins...). Pour des raisons de sécurité des usagers et d'entretien de voirie, la réfection avant l'hiver 2007 est nécessaire.

Cette opération entre dans le cadre de l'axe sécurité de la DGE 2007.

Les modalités de financement prévisionnel H.T. sont les suivantes :

Montant H.T. :	32 000,00 €
Subvention DGE (20 %)	6 400,00 €
Autofinancement	25 600,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,
- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE 2007 à l'Etat.

4. Demandes de subventions :

Ø *Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et à l'Agence de l'Eau pour des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable*

Monsieur le Maire expose que :

Les problèmes de contamination de l'eau potable distribuée sur le village (captages de Fontaine Froide, Babelon et Aiguebelle) ainsi que des fuites répétées conduisent à apporter des améliorations urgentes et conséquentes sur le réseau de distribution d'eau potable :

- Alimentation permanente de la station de chloration.
- Remplacement de la chambre de vanne et du compteur général du réservoir du Neyroud.
- Mise en place sur le réseau d'un système détendeur de pression.

Ces travaux sont estimés à 20 000 € HT et sont prévus au budget Eau et Assainissement 2007 .

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander l'aide du Département et de l'Agence de l'Eau pour le financement de ces travaux et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune la subvention éventuelle attribuée par l'Agence et à la verser ensuite à la collectivité.

Commune de SAINT PANCRASSE

Ø *Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère au titre des aides non contractualisées – opération « sécurité », pour des travaux d'aménagement de sécurité du village*

Les travaux des phases 1 et 2 du projet « Sécurité du Village » finalisé par la DDE étant achevés, Monsieur le Maire propose au Conseil de poursuivre les aménagements de sécurité du village et notamment la phase 3 : Déviation de la Reina.

Le montant prévisionnel H.T. de l'opération est estimé à :

Travaux	70 000 €
Maîtrise d'œuvre	5 000 €
Géomètre / Terrains	2 000 €
	<hr/>
TOTAL	77 000,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,
- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- de solliciter l'attribution d'une subvention au Département dans le cadre des aménagements de sécurité du village,

Ø *Demande d'aide au Conseil Général de l'Isère pour l'entretien de la voirie communale*

Les travaux d'entretien de la voirie communale n'ont pu être effectués en totalité en 2006 et une campagne de reprise des chaussées communales va être effectuée en 2007 à raison de quatre journées estimées à 10 000 euros H.T.

Cette opération est inscrite au budget communal 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une aide au département, au titre du programme des aides non contractualisées, opération « entretien différé », pour l'entretien et l'aménagement des voies communales en 2007.

5. Convention A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la précédente convention A.T.E.S.A.T. était valable un an et reconductible deux fois ; elle arrive donc à échéance au 1er janvier 2007.

Le Maire présente le projet de convention établi sur sa demande par la Direction Départementale de l'Equiperment de l'Isère.

Considérant que la commune est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité il propose de retenir :

La mission de base pour un montant de 101.02 euros

La ou les missions complémentaires suivantes :

- Ø L'assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie : 5.05 euros
- Ø La gestion du tableau de classement de la voirie : 5.05 euros
- Ø L'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 euros (hors TVA) et dont le coût cumulé n'excède pas 90 000 (hors TVA) sur l'année : 35.36 euros

Pour un montant total non assujetti à la TVA en valeur juin 2002 146.48 euros
(révisable annuellement suivant index ingénierie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention A.T.E.S.A.T. et ses annexes jointes.

6. Convention avec le Syndicat Intercommunal du Haut Grésivaudan pour l'Enseignement Secondaire (SIHGES) – Collège de Le Touvet

Monsieur le Maire expose au Conseil que Le Collège de Le Touvet accueille un élève issu de la commune de Saint Pancrasse. A cet effet, une participation financière est demandée par le SIHGES au titre des dépenses liées aux équipements sportifs mis à disposition des collèges.

Le montant de la participation est calculé au prorata du nombre d'élèves et est fixé pour l'année 2006-2007 à 170 euros pour la commune de Saint Pancrasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention du SIHGES.

7. Convention de gestion du site de Rochas Blanc

Lors d'un précédent conseil, la question de l'entretien annuel du site d'escalade de Rochas Blanc a déjà été abordée.

La demande faite à la Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches de participer aux frais d'entretien annuel n'a pas abouti.

Il n'en reste pas moins que la convention avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade reste à concrétiser. Le tout est de savoir si la commune de Saint Pancrasse prend seule à sa charge les frais restant à charge communale soit 350 euros par an sur 500 euros, sachant que le Conseil Général accepte de prendre à l'heure actuelle 30 % des frais soit 150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de gestion du site de Rochas Blanc avec la FFME.

8. Convention d'honoraires pour frais d'avocat

Suite aux recours déposés par Monsieur Servais devant le Tribunal Administratif de Grenoble à l'encontre des arrêtés du Maire des 2 et 10 octobre 2006 lui ordonnant l'arrêt immédiat des travaux réalisés par lui-même, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre pour avocat Maître LIOCHON de Chambéry pour défendre cette affaire, sachant que Maître LIOCHON est déjà mandaté pour défendre la commune contre le permis de construire accordé tacitement par le Préfet de l'Isère à Monsieur SERVAIS.

9. Contrat de location de la salle polyvalente aux associations du plateau

Après utilisation par certaines associations, il s'avère que le nettoyage demandé est souvent douteux. Un contrat de location spécifique est à l'étude pour les associations du Plateau qui bénéficient d'une location gratuite par an et sera proposé lors d'un prochain conseil.

10. Circulation des véhicules à moteur sur le Chemin des Granges

Le Maire dispose d'une compétence qui lui permet de réglementer la circulation des véhicules à moteur sur les chemins et autres espaces naturels communaux.

Sur sa partie basse, le chemin des Granges a été réalisé en enrobé pour faciliter la circulation piétonne et l'accès sécurisé à l'école.

Commune de SAINT PANCRASSE

Dans sa partie haute, ce chemin n'est pas classé carrossable en raison des aménagements réalisés pour le réseau d'assainissement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre, pour l'instant, un arrêté d'interdiction de circulation des véhicules à moteur sur le chemin des Granges mais en appelle au civisme des habitants qui régulièrement empruntent ce sentier avec leur véhicule.

Un rappel des règles de circulation et de stationnement paraîtra de nouveau dans le prochain bulletin.

11. Utilisation véhicule personnel des agents non titulaires remplaçants

Dans l'exercice de sa mission de remplaçante de Madame ZANGHERI, secrétaire de mairie, Madame DEBIN, agent contractuel non titulaire, est souvent amenée à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service et notamment pour le recensement de la population effectué début 2007.

Vu la délibération du Conseil du 19 mai 2003 autorisant le personnel administratif titulaire à utiliser leur véhicule personnel et à percevoir des indemnités kilométriques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser les agents non titulaires remplaçants du personnel titulaire administratif à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service. De même, le Conseil Municipal autorise Le maire à procéder au paiement d'indemnités kilométriques en fonction du barème établi par la fonction publique territoriale.

12. Questions et informations diverses

Permanences Electorales :

Le point a été fait sur les permanences à assurer pour les scrutins des élections présidentielles des 22 avril et 6 mai 2007. Des créneaux horaires sont encore disponibles pour les personnes qui souhaitent y participer.

Infos Tunnel :

Jean-Pierre PORTAZ qui était présent à la réunion avec les élus et le Conseil Général rappelle les informations qui lui ont été données et notamment le report des travaux à l'automne 2008.

Une prochaine réunion est programmée pour le deuxième semestre 2007 afin de connaître l'état d'avancement du dossier et le calendrier prévisionnel.

Seront également abordées les différentes problématiques soulevées par les élus et habitants du plateau et notamment celle du transport.

Journée de la Déportation : Cérémonie à 12 heures le dimanche 29 avril 2007 devant le monument aux morts sur le parking de la Mairie.

Commune de SAINT PANCRASSE

Commission politique sportive du plateau :

Lors du dernier conseil communautaire, les membres de la commission ont été désignés à raison de deux élus par commune soit :

Bernard JAMIN-BIZET – Président	<i>(St Pancrasse)</i>
Hervé VIOLLET – Vice Président	<i>(St Pancrasse)</i>
Patrick DOLCI	<i>(St Bernard)</i>
Véronique MENZEL	<i>(St Hilaire)</i>
Alain MONNOT	<i>(St Hilaire)</i>
Pierre ROIGT	<i>(St Bernard)</i>

Une réunion de travail va être programmée pour réfléchir aux différentes actions à engager dès la rentrée prochaine.

SICIOMG :

Des remarques ont été à nouveau faites sur les disfonctionnements répétés de la collecte des déchets ménagers sur le village. Il est proposé d'en informer le Conseil d'Administration du SICIOMG.

PROCHAIN CONSEIL : Mai 2007 (Date à préciser)

La séance est levée à 23h30

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des Présents

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal